



Probleme avec les proprietaire

Par **Michael77**, le **08/02/2011 à 15:36**

Bonjour,
Je suis en collocation, dans une maison depuis 2ans avec des amis, et nous avons un problème de taille récurant, en effet l'évacuation des sanitaires se bouche régulièrement (nous l'avons fait déboucher 2 fois en 2ans).
Nous voudrions savoir qui doit prendre en charge le paiement des frais dû au débouchage des canalisations, sachant que le technicien intervenant d'une grande entreprise de l'environnement, nous a signalé qu'il s'agissait d'un problème canalisation endommager ce qui nuirait à l'évacuation,
La première fois c'est l'agence de location qui a payé les frais étant donné que cela faisait 2 semaines que nous étions dans la maison et donc impossible de boucher les canalisations comme elles l'étaient (les 3 regards débordaient).
La seconde fois nous avons pris le débouchage à nos frais vu que les propriétaires ne sont pas très rapide à la détente et il nous était impossible de vivre dans ces conditions.
Est-ce vraiment à nous de prendre en charge ces frais.
Merci d'avance
Michael

Par **mimi493**, le **08/02/2011 à 23:13**

LRAR de mise en demeure au bailleur avec copie à l'agence décrivant le problème et exigeant les travaux nécessaires.
En espérant que ça marche, car sinon, vous devrez prouver ce que le plombier vous a dit en faisant faire une expertise afin de l'assigner en justice

Par **Michael77**, le **25/05/2011 à 16:24**

merci beaucoup de vos reponses